

**RAPPORT AU PARLEMENT SUR L'APPLICATION DE LA LOI DU 5 AOÛT
1991 RELATIVE A L'IMPORTATION, A L'EXPORTATION ET AU TRANSIT
D'ARMES, DE MUNITIONS ET DE MATERIEL DEVANT SERVIR
SPECIALEMENT A UN USAGE MILITAIRE ET A LA TECHNOLOGIE Y
AFFERENTE
DU 1er JANVIER 2009 AU 30 JUIN 2009**

INTRODUCTION

Ce rapport contient les chiffres et les données concernant les licences d'importation et d'exportation accordées par le SPF Economie en ce qui concerne les armes de l'armée et de la police, durant le 1^{er} semestre 2009.

Remarques préliminaires :

- la licence comprend l'autorisation d'importer ou d'exporter certaines marchandises, même si la transaction autorisée ne se réalise pas nécessairement;
- seules les licences d'exportation définitives et non les temporaires ont été pondérées dans les données chiffrées.

LICENCES ACCORDEES 1er semestre 2009

EXPORTATION

Destination	Nombre de licences	Valeur en €
Allemagne	3	2.700.000
France	2	4.980.000
Italie	1	100.000.000
Royaume Uni	5	8.010.000
Danemark	1	250.000
Espagne	1	5.000.000
Norvège	2	7.480.000
Suisse	1	250.000
Turquie	1	5.000.000
USA	1	2.500.000
Maroc (*)	1	318.350
Israël (**)	1	5.000
R.D. Congo (***)	1	11.611
TOTAL	21	136.504.961

IMPORTATION

Origine	Nombre de licences	Valeur en €
Allemagne	3	2.750.000
France	4	5.880.000
Royaume Uni	1	2.500.000
Autriche	1	500.000
Tchéquie	1	30.000
Norvège	2	2.495.000
Suisse	1	23.000.000
Turquie	1	1.000.000
USA	6	27.500.000
Canada	3	525.000
TOTAL	23	66.180.000

Toutes les licences ont été demandées par l'armée belge.

(*) Vente de pièces de rechange à l'Armée Marocaine.

(**) Livraison de munitions de test en vue de la livraison de munitions à l'armée belge.

(***) Don de 3 camions et de 4 groupes électrogènes.